

Unité, Revendications, Indépendance Syndicale

Le SNES doit rester un syndicat indépendant

Non au décret Peillon, Non au « pacte de responsabilité » !

C'est dans le cadre de la poursuite du blocage des salaires et d'une préparation de rentrée 2014 catastrophique qu'interviennent l'annonce du « pacte de responsabilité », désastreux pour les services publics, et le projet de décret Peillon sur le statut des enseignants.

Le congrès académique, qui s'est tenu le 21 mars, comme le congrès national du SNES, a été le lieu d'intenses discussions sur la position à adopter vis-à-vis du projet de décret Peillon qui abroge les décrets de 1950.

Les délégués URIS ont, comme d'autres, souligné les éléments extrêmement dangereux contenus dans le projet de décret et défendu la motion présentée par le SNES 21 qui se terminait ainsi :

« Le congrès académique de Dijon demande donc que le SNES fasse en sorte que le CTM du 27 mars soit repoussé de façon à s'y présenter mandaté par le congrès national. Si la séance du CTM devait se tenir ce jour-là, le congrès de Dijon demande au SNES de faire en sorte que la délégation FSU au CTM vote contre le projet ministériel. »

Malgré la confusion qui a marqué l'organisation du vote, cette motion a été adoptée.

Cependant, trois jours avant l'ouverture du congrès national, le SNES s'est abstenu au Comité Technique Ministériel du 27 mars où le décret Peillon a été présenté (alors que le SNUEP a voté contre), ce qui a permis au ministre de dire que le décret était adopté (avec les 5 voix pour de l'UNSA et du SGEN, sur 15).

Au congrès national, bien que la direction nationale ait fait une présentation unilatérale du décret Peillon, qui ne contiendrait que des aspects positifs et qui « sécuriserait » notre statut, le texte finalement adopté reconnaît de fait que ce décret comporte bien des dangers et des dispositions inacceptables.

Nous avons déposé l'amendement suivant, refusé par la direction : « *Le SNES demande au nouveau ministre de surseoir à la publication du décret examiné au CTM du 27 mars, de rouvrir de nouvelles négociations et de répondre aux revendications du SNES et des personnels* » (117 voix pour).

De plus, la lettre adressée par le SNES au nouveau ministre déclare que « *le SNES souhaite qu'au delà de la publication du décret, les discussions se poursuivent...* » ? Écrire cela, c'est signifier au ministre qu'il peut publier le décret tel quel (alors que les amendements proposés par le SNES au CTM n'ont pas été acceptés), et demander de discuter ... après ! C'est inacceptable.

Ce décret, qui n'est pas encore publié et ne devrait de toute façon pas prendre effet avant 2015, ne doit pas s'appliquer. Les professeurs des classes prépas ont montré la voie : grâce à leur mobilisation, ils conservent pour l'instant leur statut.

Multipions dans les établissements les prises de position contre le projet de décret !

NON au décret Peillon, OUI à la défense de notre statut et de nos revendications !

Pour le renouvellement de la CA académique, comme pour la CA nationale, votez pour la liste

Unité, Revendications, Indépendance Syndicale (URIS)

Edith DANRY, cert. Coll. Pasteur - Montbard

Jean de ROHAN-CHABOT, cert. Coll. Les Deux Rivières - Moulins-Engilbert

Carine TOURNEUR, cert. Lycée Ch de Gaulle - Dijon / Coll. E. Herriot - Chenôve

Isabelle ELIES, cert. Lycée S. Liégeard - Brochon

Jacques TAISANT, cert. Coll. Les Lentillères - Dijon

Sophie MERLE-LESSAVRE, cert. Collège F. Pompon Saulieu

Haridas MOUCHIQUEL, CPE retraité - Dijon

Antoinette BONGARD, cert. Lycée D. Nisard - Châtillon/Seine

Alexandra BOURSE, agr. Coll. Pasteur - Montbard

Catherine DAUDE – MIOTTE, cert. Lycée S. Liégeard - Brochon

Benoît LEUTREAU, cert. Coll. Dinet - Seurre

Marie DEFRANCE, cert. Lycée Montchapet - Dijon

Philippe GIBERT, agr. Lycée Le Castel - Dijon

Marie-José DUBOIS, agr. Lycée Le Castel - Dijon

Sandrine LABILLE, CPE, Coll. Pasteur - Montbard

Philippe COLAS, cert. Coll. Les Epontots - Montcenis

Anne GATOUILLAT, cert. Coll. Pasteur - Montbard

Pierre VALLET, agr. retraité - Dijon

Eldina RAVEL, cert. Coll. Pasteur - Montbard

Madeleine GAILLARD, agr. retraitée - Dijon

Pour tout contact : edith.danry@wanadoo.fr